



Racing **Kart** Organisation
ANGERVILLE

ANGERVILLE
RACING KART ORGANISATION

REGLEMENT 4 HEURES RKO 2025

REGLEMENT GENERAL – 4 HEURES RKO 2025

Art 1 : Organisation

*Racing Kart Organisation (RKO par abréviation), organise des évènements de vitesse et endurance, « karting loisir » privés, non officiels et accessibles aux personnes âgées de plus de 14 ans. Ces évènements sont nommés **Endurance RKO**.*

Le RKO se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement.

Les modifications seront alors portées à la connaissance des pilotes lors du briefing et ne pourront être contestées.

Tout ce qui n'est pas autorisé dans le présent règlement est par nature interdit.

Le RKO se réserve le droit de refuser la participation d'un pilote sans avoir à fournir de justification.

Art 2 : Conditions d'admission et d'engagement

- Etre âgé de plus de 14 ans révolus.
- Minimum 8 équipes engagées (le RKO se réserve le droit d'annuler la course au plus tard 1 semaine avant la date prévue si le nombre minimum de participants requis n'est pas atteint).
- Equipe de 2 à 4 pilotes.
- La pratique du karting est un sport physique et à risque. Toute personne ayant des pathologies réputées incompatibles avec cette pratique sportive ne pourra engager la responsabilité de RKO. En cas de doute, *contactez votre médecin.*
- Seuls les pilotes dans les équipes déclarées sur le bulletin d'inscription pourront participer.
- Les inscriptions devront se faire uniquement sur notre site internet : www.rko.fr
- Tout autre support d'inscription sera refusé (mail, téléphone, verbal, ...)
- Avoir payé la totalité de la prestation avant la date de l'évènement,
- Aucun remboursement possible.

Art 3 : Modalités financières

L'inscription d'une équipe n'est validée par le RKO qu'à réception du paiement intégral de l'épreuve. Une équipe annulant sa participation ou ne se présentant pas à l'heure de convocation de l'évènement ne pourra prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement.

Attention : Pour les équipes participantes au championnat SWS, la pré-inscription via le site SWS ne vaut en aucune façon engagement.

Art 4 : Le pilote

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE (prêt possible)

- Casque intégral avec visière

AUTRE EQUIPEMENT CONSEILLE

- Paire de chaussures montantes
- Paire de gants
- Tour de cou
- Combinaison en tissu

INTERDIT

- Les caméras embarquées sur le pilote, sur le kart et dans le casque
- Echarpes, vêtements flottants
- *Les cheveux longs doivent être attachés et mis dans la charlotte ou dans la cagoule ou dans le casque.*

Art 5 : Le Kart

Chassis Sodikart type SPORT – 270 cm³ MS / 13 chevaux

Les karts répondent aux normes en vigueur. Ils devront rester dans leur état d'origine tel que défini par son homologation.

Chaque pilote est responsable de son kart et de sa parfaite utilisation dans les règles de la pratique de cette activité.

Lestage du kart : Fourni et distribué par RKO

Décoration : Aucune

Carburant : Fourni et distribué uniquement par RKO

Pneumatiques : Pression identique et non modifiable pour tous les karts

Intervention mécanique : Exclusivement par le staff RKO

Autonomie du kart : environ 2h30

Caméra embarquée : *Interdit sur le kart, dans le casque et sur le pilote*

Art 6 : Généralités

Espace pilote et accès accompagnateurs :

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, seuls les pilotes pourront avoir accès à la voie des stands.
Les accompagnateurs devront exclusivement utiliser les espaces réservés au public.
L'accès dans la voie des stands est strictement interdit aux animaux, même tenus en laisse.

Briefing et Généralités :

Les instructions verbales communiquées lors des briefings obligatoires font partie intégrante du présent règlement.

Réclamations sportives :

Les éventuelles sanctions (pénalités, exclusions, ...) prises à l'encontre d'un pilote par la Direction de course sont appliquées sans recours possible.
En cas de litige, seule la Direction de course est compétente pour assurer l'arbitrage.

Réclamations techniques :

Les performances des karts sont identiques et réputées comme telles par leur constructeur.
Une attention particulière dans la maintenance des karts est apportée afin de permettre une parfaite équité entre les pilotes.

Seules les réparations portant sur la sécurité et la conformité technique des karts seront assurées par le staff technique.

Tout ce qui n'est pas indiqué dans le présent règlement ou communiqué lors du briefing est par nature interdit.

Art 7 : Déroulement des courses

Date de l'évènement

Dimanche 30 mars 2025 – Circuit Loisir RKO 930m – 4 Heures du Printemps

Dimanche 12 octobre 2025 – Circuit Loisir RKO 930m – 4 Heures de l'Automne

Spécificités de la catégorie

PRO
Kart Sodi Sport 270cc – 13 Chevaux
Course lestée Oui – 80KG en fin de relai au changement de pilote – Pesée obligatoire
Nombre de passages aux stands 8 passages obligatoires – Changement de pilote non obligatoire
Temps dans les stands 1 minute
Ravitaillement essence Obligatoire à chaque passage aux stands
Quick Change (Changement de kart) Oui – A chaque passage au stand

Horaires

12h00 – 18h00

Timing prévisionnel

12h00 – 12h30 : Accueil des pilotes et équipes à la cafétéria Le Paddock

12h30 – 12h45 : Briefing

12h45 – 13h15 : Essais qualificatifs (30 minutes)

13h30 – 17h30 : Course d'endurance (4 heures)

INFORMATIONS RELATIVES A LA COURSE

- **Epreuve lestée :**

Meilleur temps de l'équipe supprimé en cas de poids non conforme pendant les essais chronométrés

2 tours de pénalité en cas de poids non conforme en course

- **Ravitaillement**

Une **pénalité de 5 tours** sera appliquée à la fin de la course en cas d'absence de ravitaillement.

- **Passage aux stands**

Une **pénalité de 5 tours** sera appliquée par passage manquant (à la fin de la course).

- **Temps minimum dans les stands :**

Une **pénalité de 2 tours** sera automatiquement appliquée en cas de non respect du temps minimum.

- La voie des stands sera fermée pendant les 5 premières minutes de course.

- La voie des stands sera fermée 10 minutes avant la fin de la course.

- 1 tour de piste sera obligatoire (1 passage sur la boucle) entre deux passages par les stands.

- **Comportement anti-sportif (contact répétés, vibreurs, ...) :**

Un avertissement sera donné à l'équipe, une pénalité de 1 tour sera appliquée en cas de récidive.